

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 28 janvier 2016

Communiqué de presse

Un nouveau ministre à la Justice :

Qu'en est-il de la réforme de la justice des enfants et des adolescents ?

Depuis l'alternance politique, la situation des adolescents ayant commis des délits n'a pas évolué. Les Tribunaux Correctionnels pour Mineurs, mesure emblématique de l'alignement de la justice des mineurs sur celle des majeurs, n'ont toujours pas été supprimés malgré la promesse de campagne de François Hollande.

Pourtant, dès son arrivée au ministère de la Justice, Christiane TAUBIRA, en portant un autre regard sur cette jeunesse en difficulté, a affirmé, avec conviction, la priorité de l'éducation. Mais rapidement, ses marges de manœuvres politiques sont apparues comme extrêmement limitées, notamment en matière de justice des mineurs.

C'est sans doute la raison pour laquelle le projet de loi « *justice des enfants et des adolescents* », s'il revient sur certaines dispositions régressives, ne renverse pas la tendance actuelle qui est la sévérité des sanctions, la mise à l'écart et l'enfermement des adolescents.

Pour autant, le SNPES-PJJ/FSU redoute que le départ de Christiane TAUBIRA, qui avait fait de la présentation de ce projet une condition sine qua non de son maintien au gouvernement, marque tout simplement son abandon.

Le SNPES-PJJ/FSU continuera d'exiger auprès du Garde des Sceaux, Jean Jacques URVOAS, une réforme ambitieuse et progressiste de la justice des enfants et des adolescents, affirmant sans ambiguïté ni compromis la priorité à l'éducation et la remise en cause de la logique d'enfermement.